

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION PERMANENTE APPLIQUEE LORS DE TRAVAUX TEMPORAIRES EFFECTUES EN URGENCE PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE OU PAR DES ENTREPRISES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que certains travaux sont à réaliser en urgence et nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du présent arrêté, lors de travaux de courte durée réalisés en urgence sur le domaine public de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, que ce soit par les services techniques de la Ville ou par des entreprises,

- Des mesures relatives à des modifications temporaires de circulation et de stationnement pourront être appliquées selon les nécessités des travaux.

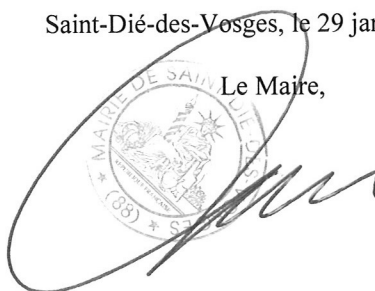
Article 2 : Les travaux d'urgence désignent une intervention imprévue présentant un caractère d'urgence, justifiée par l'existence d'un risque pour l'ordre public et nécessitant une occupation de 08 heures maximum.

Article 3 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise ou les services techniques de la Ville. En cas de nécessité de présignalisation ou de déviations, les services techniques de la Ville se chargeront de la mise en place des panneaux.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 29 janvier 2015

Le Maire,

A circular official seal of the Mayor of Saint-Dié-des-Vosges is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(88)'. The signature is written over the seal and extends to the right.

David VALENCE